

REUNION EXPLOITANTS / DISTRIBUTEURS

4 DECEMBRE 2014

CINEMA LE LOUXOR

Suite à la proposition du SCARE de réunir un groupe de travail autour des questions de programmation, des distributeurs et des exploitants ont manifesté leur intérêt de participer. Une première réunion a été proposée, le jeudi 4 décembre 2014, au cinéma Le Louxor.

Etaient présents :

Exploitants

En charge du groupe CA SCARE :

Christine BEAUCHEMIN-FLOT

Jacques DAUMAS

Jacques FRETTEL

Select, Antony

Navire, Aubenas

Ciné TNB, Arvor, Rennes

François AYME

Martin BIDOU

Sylvain CLOCHARD

Anne-Juliette JOLIVET

Luigi MAGRI

Jean Eustache, Pessac

Louxor, Paris / Haut et court

Concorde, Nantes

400 Coups, Angers

Jacques Tati, Tremblay

Distributeurs

Stéphane AUCLAIRE

Nathalie CIEUTAT

Pauline DALIFARD

Renaud DAVY

Camille JOUHAIR

UFO

Wild bunch

A3 distribution/ Aramis films

ARP Sélection

Hevadis

Hevadis

Hevadis

Malavida

V.O.

V.O.

Bac films

Bac films

KMBO

Urban Distribution

Cinéma Public Films

JHR films

Pretty Pictures

Memento distribution

Syndicats :

Béatrice BOURSIER SCARE

Christian ODDOS SDI

Etait excusée : Sylvie CORREARD DIRE

Jacques FRETTEL accueille les participants, remercie le Louxor et indique le contexte de la mise en place de ce groupe : trouver un espace d'échange indépendant des institutions, pour mieux comprendre les contraintes et objectifs de chacun et trouver les conditions d'une meilleure collaboration sur les questions de programmation.

L'ordre du jour de cette première réunion sera de définir les attentes de chacun et le mode de fonctionnement du groupe.

Après la présentation des participants, plusieurs sujets sont abordés :

1/ Circulation DCP

L'évolution rapide de la projection 35 mm à la projection numérique a induit des modifications en termes de logistique :

- Si le numérique a apporté une souplesse, il n'exempte pas de toute logistique et surtout de confirmation de programmation préalable avec le distributeur : certaines séances sont parfois organisées localement avec des groupes sans s'être assurés de la disponibilité d'un DCP.

- A l'heure du déploiement des offres d'envoi dématérialisé, est-il souhaitable de voir perdurer une période de transition cumulant envois de disques durs et envois dématérialisés ?

Le coût d'envoi de disques durs est moindre pour les distributeurs qui servent de nombreuses salles avec un envoi.

Pour les exploitants, cela induit des coûts importants et surtout une charge de travail supplémentaire non négligeable qui devrait être consacrée à des tâches plus qualifiées. Le passage à la réception entièrement dématérialisée est souhaité, dans la mesure où celle-ci soit possible pour tous.

De manière générale, des transferts de coûts s'opèrent entre distributeurs et exploitants, d'anciens services (transporteurs et stocks de copies) vers de nouveaux prestataires (frais postaux ou envois dématérialisés)

Si la diversité des opérateurs est nécessaire pour éviter les situations d'oligopole ou monopole, il n'est pas non plus souhaitable de multiplier les prestataires de service d'envois dématérialisés, qui engendrent une multiplication des coûts de stockage des films pour les distributeurs.

2/ Mutations économiques

Des différences de traitement se font sentir sur d'autres sujets que les transports de copie.

L'affichage est évoqué : salles Paris/ salles province, salles qui paient leur publicité ou qui la reçoivent gratuitement, salles qui font payer la une du programme ou qui l'attribuent selon leur choix éditoriaux ... de nombreux cas de figure coexistent.

A l'heure de l'après-vpf, certains proposent que tous les coûts supportés ou partagés par les uns et les autres puissent être examinés ensemble, et non pas seulement ceux liés à la fabrication de DCP et à la projection.

Au-delà, l'exploitation doit s'adapter en termes de lieux, de personnel (redéfinition des postes et compétences, formation), d'équipements et de transferts de coûts d'exploitation.

Outre l'équilibre financier à trouver, la charge de travail pesant sur les équipes est de plus en plus élevée, sans qu'aucune économie en termes de personnel n'ait été réalisée suite au passage au numérique. Le nombre croissant de films accroît les temps de visionnement, un accompagnement spécifique est nécessaire pour des films de plus en plus nombreux afin de trouver leur public (débats, mobilisation d'associations, sollicitations d'intervenants ...), cela représente une journée entière ou plus de travail pour chacune des séances.

Certains mettent à contribution des spectateurs fidèles et impliqués, qui font parfois part de leur souhait de voir certains films, afin qu'ils s'approprient leur cinéma en contribuant à l'organisation de séances.

Le secteur de la distribution indépendante est également fragilisé : les achats de films par les chaînes se concentrent sur quelques titres, les sociétés indépendantes parviennent pour les plus importantes, à vendre 1 ou 2 titres par an, en contribuant en amont de manière plus conséquente à la production en s'engageant avec des MG importants. La sortie salle pour laquelle des investissements étaient consacrés, constituait une vitrine pour les autres exploitations, alors qu'elle constitue aujourd'hui l'unique exploitation du film.

Il serait intéressant de présenter aux uns et aux autres les modes de fonctionnement respectifs de la distribution et de l'exploitation.

3/ Quelles évolutions en termes de programmation ?

L'offre de films en augmentation a-t-elle modifié la programmation en salles ?

Pour les exploitants, l'offre exceptionnelle engendre plus de frustrations : de plus en plus de films qu'ils aimeraient programmer ne trouvent pas de place.

Une part de subjectivité est dès lors non seulement nécessaire mais revendiquée : on peut faire le choix de ne pas exposer des films qu'on apprécie moins mais aussi passer des films sans qu'ils correspondent forcément à ses goûts personnels.

La première difficulté, liée au plus grand nombre de films proposés, est la contrainte temporelle pour les visionner tous. Les exploitants soulignent qu'ils apprécient l'envoi des DCP et KDM très en amont.

Il est déploré que les relations qui reposaient depuis de longues années sur une confiance mutuelle, se sont dégradées, avec des points de cristallisation comme le nombre de séances offertes à un film. Les exploitants présents tiennent à rappeler qu'ils souhaitent et travaillent à la réussite des films qu'ils ont choisi de programmer.

La multiprogrammation fonctionne d'autant mieux quand les séances sont annoncées en amont sur un programme papier.

Malgré des outils comme le programme mensuel papier, un raccourcissement de la durée de vie des films est constaté.

Pour certains films, on souligne l'intérêt de les programmer 2 à 3 mois après leur sortie. Les distributeurs de films pour enfants en particulier souhaitent pouvoir continuer à travailler les films sur le long terme.

Les sociétés de distribution de taille plus modeste soulignent les difficultés rencontrées parfois pour contacter les programmeurs et des différences de traitement pour des films comparables, selon la taille du distributeur qui les proposent. Il leur est parfois demandé de trouver le public localement et d'organiser les séances pour quel leur film soit programmé.

4/ La communication des films

Il s'agit d'établir les conditions pour optimiser les outils de communication mis en place.

Quelques exemples sont soulevés :

Certains distributeurs envoient régulièrement des newsletters cliquables sur le matériel à télécharger et constatent que les liens ne sont pas utilisés.

Les pdf des retombées presse sur les films, envoyés par mail par les distributeurs, sont appréciés des exploitants, même s'ils continuent à collecter les articles de leur côté.

Il est demandé également d'envoyer les éléments sonores qui peuvent animer les halls.

Certains exploitants ne reçoivent pas toujours les documents édités par les distributeurs faute de stock suffisant.

Il est proposé une nouvelle rencontre au cours du premier trimestre 2015, autour d'un thème précis afin que les travaux du groupe aient des répercussions concrètes.